

Grande Avenue Lot 44-45, terrain 40 x 122. L. Cousineau et E. Gobier à Rémi Guertin; \$400 [61216].

STE-ANNE DE BELLEVUE

Lot 205-54 et 55. Alexander Walker à Zotique Paiement; \$875 [61158].

LACHINE

Lot 754-52. Thos. P. Park et al. à Louis Tabeau; \$300 [61207].

ST LÉONARD PORT MAURICE

Lot 423, avec maison et dépendances, terrain sup. 60 arpents. Pierre et Basile Jodoin à Antoine Larchevêque; \$3,255 [61154].

SAULT-AUX-RECOLLETS

Lot 291-186, terrain 50 x 100 vacant. Horm. Meunier et Geo Vandelaç à Chs Hebert; \$200 [61176].

La Construction

Chez W. E. Doran, No 180 rue Saint-Jacques sera donné la semaine prochaine le contrat pour un bloc de cinq logements, à être érigé sur la rue St-André.

PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTRÉAL

Coin des Avenues des Pins et du Park, 2 maisons à 3 étages en pierre et couverture en gravois, de 100 pieds de front par 30 de profondeur; coût probable \$9,500, constructeur J. Levesque, propriétaire Ferd. A. Lallemand.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Semaine du 11 au 18 avril 1896.

DISTRICT DE MONTRÉAL

Chs. W. Radiger et al vs J. P. Heffernan. Quartier Hochelaga. — Lot 116-193 et 194 avec bâtisses.

Vente le 11, à 11 h. a. m. au bureau du shérif, à Montréal.

Alex. Walker vs J. B. McConnell.

Quartier St. Antoine. — Lot 1536-13, rue Dorchester, avec bâtisses.

Westmount — Lot 1415-4, 5 et 6, rue Hallowell, avec 3 cottages et autres bâtisses.

Vente le 11 avril, à 10 h. a. m. au bureau du shérif de Montréal.

DISTRICT DE QUÉBEC

Félix Daigle vs Pierre Daigle.

St. Ambroise de la Jeune Lorette. — 10 La moitié S.-O. 195 contenant un arpent, cinq perches et neuf pieds de front sur trente arpents de profondeur avec dépendances.

Vente le 17 avril, à 10 h. a. m. à la porte de l'église de St. Ambroise.

DISTRICT D'ARTHABASKA

Thos, Nadeau vs P. Campbell.

Canton de Leeds — Lot 13. B du 5e rang. Vente le 14 avril, à 9 h. a. m. par le shérif au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic.

DISTRICT DE BEAUHARNOIS

Le Crédit-Foncier Franco-Canadien vs Dame Marie Tessier, veuve de Joachim Daigneault.

St. Stanislas de Kostka. — Lot No 155, superficie 50 arpents et 96 perches avec bâtisses.

Vente le 13 avril, à 11 h. a. m. par le shérif à la porte de l'église de St. Stanislas de Kostka.

DISTRICT D'IBERVILLE

Jos. Hamelin et al vs Alex Guérin dit Lafontaine.

S^r. Michel-Archange. — Lot 247 et pt. S.-O. du lot No 248 avec bâtisses.

Ventes le 13 avril, à 2 h. p. m. à la porte de l'église paroissiale.

Hon. J. G. Laviolette vs Dame Cordélia Martin et al.

St. Patrice de Sherrington — 1e Un lot No 365, et 2e un lot No 366a.

Vente le 13 avril à 11.30 h. a. m. par le shérif à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'OTTAWA

Olivier Lalonde vs Dame Malvina Noël.

S^r. André Avelin — Un emplacement pt. du lot 192 avec maison et autres bâtisses.

Vente le 15 avril, à 10 h. a. m. par le shérif à la porte de l'église paroissiale.

A. G. St. Julien vs Basile Charlebois.

Ste. Angélique de Papineauville — Un emplacement avec maison et autres bâtisses.

Vente le 18 avril, à 10 h. a. m. par le shérif à la porte de l'église.

La Banque Ville-Marie vs Augustin Racicot.

N.-D. de Bonsecours — Lot No 83 avec bâtisses

Vente le 14 avril, 10 h. a. m. par le shérif à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST. FRANÇOIS

The Sherbrooke Loan and Mortgage Co vs Hon. J. G. Robertson et al.

Sherbrooke—Lot No 968 avec bâtisses.

Vente le 13 avril à 10 h. a. m. au bureau du shérif.

DISTRICT DE ST. HYACINTHE

La Congrégation des Petits Frères de Marie vs Vital Gendron.

St. Théodore d'Acton — Une terre située au 8e rang, No 264 avec bâtisses.

Vente le 13 avril, 2 h. p. m. à la porte de l'église paroissiale.

P. J. B. Crevier vs Edm. Charron.

St. Denis—1e Une terre avec bâtisses; 2e Un terrain contenant deux arpents et un quart de front par 15 arpents; 3e Un lopin de terre 1 arpent sur 15 arpts.; 4e Un terrain à bois situé dans la paroisse de St. Jules contenant 7 perches sur 30 arpents.

Vente le 15 avril à 11 30 a. m. par le shérif à la porte de l'église de St. Jules

A. O. T. Beauchemin vs Donat Coté.

St. Hilaire — Un emplacement avec bâtisses.

Vente le 14 avril, 1 h. p. m. par le shérif à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES

L. P. Guillet vs Maxime Gagnon.

Ste Flore — Un emplacement avec maison et autres bâtisses.

Vente le 14 avril à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

NOTES COMMERCIALES

On ne se figure pas la vitesse que l'on atteint aujourd'hui, avec les appareils perfectionnés, pour le chargement du charbon à bord des grands navires charbonniers de 3,000 à 3,500 tonneaux. L'emploi des grues ordinaires soulevant des petites benues qu'on charge à la pelle dans les wagons de chemins de

fer et qui se déversent dans les cales, peut être considéré maintenant comme une vieillerie. Dans les ports vraiment bien installés, comme à Barton, sur le canal de Manchester, ou sur les grands lacs américains, on a recours à des déchargeurs automatiques qui, d'un seul coup, soulèvent un wagon de houille de 23 tonnes et déversent son contenu dans la cale des navires, sans qu'il se perde de charbon, et en réduisant au minimum l'émiettement.

Une espèce de pont monté sur pivots horizontaux reçoit le wagon qui quitte la voie de fer perpendiculaire au quai; le pont est en pente et son extrémité supérieure domine la soute du bateau. Un appareil hydraulique tire le wagon, mais au moment où celui-ci arrive au-delà du pivot horizontal placé à peu près sous le milieu du pont, celui-ci bascule, soulevé par des pistons hydrauliques. On ouvre les portes de l'extrémité du wagon qui se trouve ainsi suspendu, très incliné au dessus de la cale; naturellement le charbon obéit à la pesanteur et se décharge automatiquement dans la cale.

On imagine difficilement la rapidité de fonctionnement d'un appareil de cette sorte: on peut arriver à décharger 15 wagons de 23 tonnes en une heure et à charger des steamers de 3,000 tonneaux en 12 heures.

M. Tisserand a communiqué à la Société nationale d'agriculture un intéressant procédé pour la conservation des raisins frais, procédé dû aux expériences de M. Petit, professeur à l'École d'horticulture de Versailles.

M. Petit a remarqué qu'en maintenant les fruits, les raisins par exemple, dans un endroit clos où se répandaient des vapeurs d'alcool, ces fruits se conservaient.

Le 31 octobre 1894, c'est-à-dire à une époque très tardive, des raisins de chasselas étaient cueillis et placés dans une cave fermée aussi bien que possible par une simple porte de bois; dans la cave, on mettait un bocal renfermant 100 centimètres cubes d'alcool, les raisins étaient déposés sur des frises de bois; dans deux autres caves identiques, l'une fermée, l'autre ouverte, mais où il n'y avait pas d'alcool, on disposait de même des raisins. La température de ces caves était de 46 à 50 degrés Fahr.

Le 20 novembre, dans la cave ouverte et dans la cave fermée, où il n'y avait pas eu de vapeurs alcooliques, les raisins étaient gâtés, pourris, tandis que dans la cave où l'on avait placé de l'alcool, les raisins étaient de toute beauté, totalement dépourvus de moisissure.

Le 7 décembre, ces raisins avaient encore une très belle apparence; dégustés par de fins connaisseurs, ils ont été trouvés exquis, ayant toute leur saveur.

M. Tisserand a fait ressortir la simplicité de ce mode de conservation; il peut s'appliquer partout, il ne nécessite aucune construction spéciale. Dans tout local où l'on peut avoir une température basse régulière, on peut enfermer des raisins dans des compartiments clos, en y mettant de l'alcool soit dans un bocal, soit peut-être même

pense M. Tisserand, en imprégnant simplement les frises de bois sur lesquelles on dépose les raisins. La dépense en alcool est, paraît-il, insignifiante. Ce procédé si simple sera certainement apprécié par tous les amateurs de raisins, et chacun peut tenter l'expérience à peu de frais.